



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Décision Modificative n°2

**SEANCE PUBLIQUE
du Vendredi 21 Octobre 2016**

COMPTE RENDU

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20
ATRIUM - BÂT . B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

S O M M A I R E

**SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° 22 DU 15 NOVEMBRE 2016**

PAGES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 21 OCTOBRE 2016**

- DECISIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.....

5

* * * * *

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 21 OCTOBRE 2016

DECISIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1 - M. Bruno GENZANA

Approbation du Plan d'action 2016-2018 de l'Agenda 21 du Département des Bouches du Rhône : « 60 actions pour une Provence Durable »

A décidé d'approuver le Plan d'Action 2016-2018 de l'Agenda 21 du Département des Bouches du Rhône comprenant 60 actions en faveur d'une Provence Durable.

Cette décision est sans incidence financière.

Adopté à l'unanimité

2 - M. Eric LE DISSES

Pistes cyclables - Modification de la liste des opérations prises en considération

A décidé de compléter la liste des opérations prises en considération lors du vote du BP 2016, par de nouvelles opérations d'aménagements cyclables, dont la liste est annexée au rapport.

Adopté à l'unanimité

3 - Mme Valérie GUARINO

Dotations de fonctionnement et d'équipement des collèges publics du département pour l'année 2017

A décidé :

- d'arrêter les critères de répartition de la dotation initiale de fonctionnement selon le détail figurant en annexe n° 1 du rapport,
- d'attribuer aux collèges publics, selon les tableaux joints au rapport :
 - des dotations initiales de fonctionnement, d'un montant total de 9 521 475 €, financé sur les crédits de paiement du chapitre 65 du budget départemental 2017 ;
 - des dotations d'équipement, pour un montant total de 1 100 000,00 €, financé sur les crédits de paiement du chapitre 204 au titre de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité

Le Groupe Communiste et Partenaires s'abstient

4 - Mme Valérie GUARINO

Gestion du service annexe d'hébergement des collèges publics. Année 2017.

A décidé :

- d'approuver les forfaits d'hébergement 2017, ainsi que les taux de participation aux charges de fonctionnement prélevés sur les forfaits demi-pensionnaires ou internes selon le détail figurant au rapport,
- de maintenir les taux de participation des familles à la rémunération des personnels d'internat et de demi-pension aux taux de 22,5% et 10% tels qu'indiqués dans le rapport,
- de maintenir le taux de cotisation des familles au fonds commun des services d'hébergement au taux de 1,25%.

Adopté à l'unanimité

5 - Mme Véronique MIQUELLY

Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département - Fixation de divers taux de vacation - Régime indemnitaire des agents contractuels - Compte Epargne Temps - Versement de la prime de fin d'année 2016

A décidé conformément aux annexes 1 à 20 du rapport :

- d'approuver les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département,

- de modifier divers taux de vacances,
- d'étendre la possibilité d'attribuer un régime indemnitaire aux agents contractuels,
- d'autoriser la signature des conventions de transfert financier des comptes épargne temps des agents mutés ou détachés dans la fonction publique territoriale,
- d'autoriser le versement de la prime de fin d'année 2016.

Adopté à l'unanimité

6 - M. Yves MORAINÉ / MME VERONIQUE MIQUELLY

Indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône.
Actualisation 2016

A décidé :

- d'actualiser les indemnités de fonction des conseillers départementaux des Bouches-du-Rhône depuis la réunion du conseil départemental du 26 juin 2015 suite à :
- la création de la métropole Aix-Marseille-Provence au 1er janvier 2016,
- la revalorisation, à compter du 1er juillet 2016, de la valeur du point d'indice de la fonction publique telle que prévue par loi,
- d'approuver les tableaux récapitulatifs joints au rapport des indemnités brutes de fonction des conseillers départementaux tenant compte :
- des nouvelles dispositions de l'article L5211-12 relatives au reversement de la part écartée au budget de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à compter du 1er janvier 2016 (annexe 1),
- de la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique telle que prévue par la loi à compter du 1er juillet 2016 (annexe 2).

Adopté à l'unanimité

7 - M. Yves MORAINÉ

Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de compétence accordée à la Présidente du Conseil Départemental en matière de marchés publics.

A décidé de prendre acte, en vertu de la délégation de compétence consentie à la Présidente par l'Assemblée Départementale par délibération n° 9 du 16 avril 2015, de l'état récapitulatif :

- des marchés publics, notifiés entre le 1er avril 2016 et le 30 juin 2016 inclus,
- des avenants aux marchés publics, dont le montant du marché est supérieur ou égal à 90 000€ HT, validés entre le 1er janvier 2016 et le 31 août 2016 inclus.

Adopté à l'unanimité

8 - M. Yves MORAINÉ

Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil Départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décisions d'ester en justice.

A pris acte du compte-rendu, ci-annexé, des décisions prises par la Présidente du Conseil Départemental en matière d'actions en justice, sur la période du 1er mai au 30 août 2016 en vertu de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'assemblée départementale par délibération n°9 du 16 avril 2015.

Adopté à l'unanimité

9 - Mme Martine VASSAL

Rapport financier de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, Bouches-du-Rhône Tourisme, au titre de l'exercice 2015

A décidé de prendre acte du rapport financier, joint en annexe au rapport, de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, « Bouches-du-Rhône Tourisme », au titre de l'exercice 2015.

Adopté à l'unanimité

Mme MILON ne prend pas part au vote.

10 - Mme Martine VASSAL

Règlement intérieur du Conseil de Provence

A décidé :

- d'approuver le règlement intérieur proposé dans le rapport,
- de donner délégation à la Commission permanente pour examiner l'ensemble des mesures à prendre concernant le Conseil de Provence, mesures nécessaires au bon fonctionnement de ladite instance consultative

Adopté à l'unanimité

Le Groupe Communiste et Partenaires s'abstient

11 - Mme Martine VASSAL

Avis du Département : changement de nom de la commune d'AUBAGNE et vu la délibération du conseil municipal de la commune d'AUBAGNE, en date du 25 mai 2016

A décidé d'émettre un avis favorable au changement de nom souhaité par la commune d'AUBAGNE, soit «AUBAGNE-en-PROVENCE».

M. GAZAY ne prend pas part au vote.

Votent contre : Le groupe Communiste et Partenaires,
Le groupe Socialiste Ecologique

S'abstient : Le groupe des élus Socialistes et Républicains

Les autres Conseillers Départementaux votent pour

12 - M. Didier REAULT

Demande de modification de garantie d'emprunt formulée par la S.A. d'HLM Sud Habitat.

Opération : acquisition en V.E.F.A. d'une résidence sociale de 39 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS) pour jeunes actifs et situés au 145bis, Bd Baille (13005 Marseille).

A décidé :

- d'accorder la garantie d'emprunt du Département à la S.A. d'HLM Sud Habitat à hauteur de 738 581,85 € représentant 45% d'un prêt d'un montant total de 1 641 293,00 € destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A. d'une résidence sociale de 39 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS).

Ce programme, destiné à l'accueil de jeunes actifs, est situé au 145bis, boulevard Baille dans le 5ème arrondissement de Marseille.

Cet emprunt est à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants,

- s'agissant d'une demande de modification, d'abroger la délibération n°51 du Conseil Départemental en date du 25 mars 2016.

Adopté à l'unanimité

13 - M. Didier REAULT

Demande modificative de garantie d'emprunt formulée par la fondation Hôpital Ambroise Paré.

Opération : reprofilage (réaménagement) de dette déjà garantie - prêt CEPAC au capital initial de 60 400 000 €.

A décidé :

- de maintenir sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% au bénéfice de la fondation Hôpital Ambroise Paré dans le cadre du réaménagement de dette déjà garantie.

Cet emprunt est réaménagé auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (CEPAC).

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunt jointe au rapport et tous les actes correspondants,

- s'agissant d'une demande de modification, d'abroger la délibération n°21e du Conseil Départemental en date du 30 juin 2016.

Adopté à l'unanimité

M. MORAINÉ ne prend pas part au vote

Le Groupe Socialiste et Ecologiste s'abstient

14 - M. Didier REAULT

La consolidation des comptes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône Exercice 2016 (comptes 2014)

A pris acte des informations contenues dans le rapport et ses annexes sur la consolidation des comptes du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre des comptes de l'année 2014.

A décidé de donner délégation à la Commission permanente concernant la mise en œuvre de l'avance en compte courant d'associés de la société anonyme d'économie mixte (SAEM) 13 Développement, en particulier pour l'approbation du contenu de la convention à passer entre la SAEM et le Département.

Adopté à l'unanimité.

15 - M. Didier REAULT

Provisions 2016 pour litiges, contentieux et dépréciation des comptes de redevables

A décidé d'autoriser la constitution :

- d'une dotation d'un montant de 2 130 400,00 € au chapitre 68, fonction 01, article 6815 au titre des nouvelles provisions constituées pour risques et charges de fonctionnement, dont 1 920 000 € pour les litiges et contentieux et 210 400,00 € pour la provision Compte Epargne Temps (CET),

- d'une reprise de 150 000,00 € au chapitre 78, fonction 01, article 7815, au titre des provisions pour litiges et contentieux,

- d'une dotation d'un montant de 326 000,00 € au chapitre 68, fonction 01, article 6817, relative aux provisions constituées pour risque de non recouvrement de titres, dans le cadre de la gestion des mineurs non accompagnés,

- d'une reprise de 2 211 367,00 € au chapitre 78, fonction 01, article 7817, au titre des provisions pour risque de non-recouvrement de titres, dont 2 210 565,00 € liés aux indus RMI/RSA.

Adopté à l'unanimité

16 - M. Didier REAULT

Admission en non-valeur du Payeur départemental - DM2 2016

A décidé d'admettre en non-valeur la somme de 946 661,94 €, dont 936 921,14 € au titre du budget général et 9 740,80 € au titre des budgets annexes.

Adopté à l'unanimité

17 - M. Didier REAULT

Ouverture des crédits au 1er janvier 2017 avant vote du Budget Primitif en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales

A autorisé, conformément à l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, l'ouverture, au titre de l'exercice 2017, des crédits figurant dans l'annexe jointe au rapport qui correspondent à un quart des crédits d'investissement hors autorisation de programme votés au budget 2016, soit 10 348 800,00 €.

Adopté à l'unanimité

18 - M. Didier REAULT

Décision modificative n°2 pour l'exercice 2016

A décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 et ses annexes au titre du budget général et des budgets annexes ;

- d'adopter l'amendement relatif au financement du bataillon des Marins pompiers de Marseille diffusé en séance et joint à la délibération ;

- de procéder à la réduction de l'emprunt d'équilibre figurant au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » à hauteur de 33.309.077,64 € ;

- d'adopter les variations, créations, ajustements et clôtures d'autorisations de programme prévues au présent budget ainsi que les affectations concernées ;
- de procéder à la reprise du résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) à hauteur de 80.000 € à la présente décision modificative n°2 et d'affecter le solde de 86.384,07 € au budget 2017 ;
- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 du centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) de 101.177,19 € au budget 2017 ;
- de déroger à l'alinéa 1 du § 1.5 « Règles de caducité » - AP récurrentes et millésimées du règlement financier et d'autoriser l'affectation et l'engagement d'opérations nouvelles et la modification des opérations antérieures sur la période allant du 1er janvier 2017 à la date de vote du budget primitif 2017 ;
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général ;
- de préciser que la nomenclature des programmes et opérations employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire.

Votent pour : Le groupe « Un département gagnant - Les Républicains - UDI-Indépendants de droite », Mme PUJOL, M. GUERINI
Votent contre : Le groupe Socialiste Ecologique, Le groupe Communiste et Partenaires, Le groupe des élus Socialistes et Républicains
sauf M. GERARD, Mme HADJ-CHIKH
S'abstiennent : Le groupe des élus Indépendants sauf M. GUERINI et Mme HADJ-CHIKH, M. GERARD, M. VERANI

.....
Les annexes peuvent être consultés, au Service des Séances de l'Assemblée - Bureau B 1131

* * * * *

